



Syndicat National de l'Éducation Physique de  
l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 23 août 2018

Madame Laura FLESSEL  
Ministre des sports  
95 avenue de France  
75650 PARIS CEDEX 13

NRef : Sport/GN

Objet : élections professionnelles 2018 des personnels « Jeunesse et Sports »

Madame la Ministre,

A plusieurs reprises, nous vous avons alerté sur les dysfonctionnements de la DRH des ministères sociaux concernant la gestion des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports, avec notamment les retards dans la mise en œuvre de la nouvelle carrière et de l'accès à la classe exceptionnelle.

En effet, alors que les premières nominations devaient prendre effet le 01/09/17, aucune promotion à la classe exceptionnelle n'a eu lieu à ce jour.

Entre temps, plusieurs agents éligibles sont partis en retraite et, même s'ils bénéficiaient d'une promotion avec effet rétroactif, celle-ci ne pourrait pas être prise en compte dans le calcul de leur pension (cf. réponse du service des pensions à la DRH des ministères sociaux). Scandaleux !

Par ailleurs, nous venons d'apprendre que les élections professionnelles de décembre 2018, qui concernent en principe l'ensemble des agents des 3 fonctions publiques, ne seront que partiellement organisées pour les personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports. En effet, les professeurs de sport, CEPJ et CTPS seront bien appelés à se prononcer pour les comités techniques, ministériel et de proximité, en décembre 2018, mais les élections pour les commissions administratives paritaires (CAP) sont reportées en 2019 pour ces 3 corps (cf. mail du 17/08/18 de Joël BLONDEL directeur des ressources humaines des ministères sociaux en PJ). Pour les organisations syndicales, cela signifie 2 campagnes électorales à mener, ainsi qu'un risque accru d'absentions, déjà très élevé ! Nous avons là une nouvelle illustration du dialogue social pratiqué par la DRH des ministères sociaux ... Est-ce là une volonté supplémentaire de justifier les orientations de CAP 2022 sur les instances paritaires ?

Concernant les élections des représentants des personnels dans les CAP, la difficulté réside dans l'impossibilité de présenter des candidats de la classe exceptionnelle. En effet, en raison du manque d'anticipation de la DRH des ministères sociaux et de son incapacité à convaincre la DGAFP, aucun agent JS n'a été promu à ce grade à ce jour ! D'ailleurs, même lorsque les premières promotions seront effectives, le nombre d'agents promus et leur âge avancé (beaucoup seront proches de la retraite) ne permettra pas aux organisations syndicales de présenter des listes complètes en 2019.

Au ministère de l'Education Nationale, les premières promotions à la classe exceptionnelle des enseignants sont intervenues dans les délais prévus. Pour autant, les CAP comporteront un grade fusionné hors classe et classe exceptionnelle lorsque l'effectif du grade de la classe exceptionnelle du corps est inférieur à 100.

En juin dernier, le SNEP-FSU a proposé à l'Administration de procéder de la même façon pour les personnels techniques et pédagogiques JS qui sont, pour rappel, des corps « assimilés enseignants ».

Alors que cette piste semblait avoir retenu l'attention de l'Administration, il lui a fallu 2 mois pour découvrir que le décret n°82-451 ne prévoyait pas cette possibilité. Aujourd'hui, la DRH nous indique qu'il est trop tard pour corriger cet oubli. C'est inacceptable !

Les personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports sont donc, une nouvelle fois, victimes de des dysfonctionnements de la DRH des ministères sociaux ; nous renouvelons donc notre demande de quitter la DRH des ministères sociaux pour rejoindre celle du MENSRI.

Et, en attendant, nous vous demandons de bien vouloir intervenir (rapidement) pour que les élections professionnelles de décembre 2018 concernent bien, et dans leur intégralité, les personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports : **les professeurs de sport, CEPJ et CTPS doivent être appelés à voter simultanément pour les différentes instances de dialogue social qui les concernent (CT et CAP).**

Espérant que ce courrier aura retenu toute votre attention, nous restons disponibles pour tout échange.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



**Benoît HUBERT**

Secrétaire Général



**Gwenaëlle NATTER**

Secrétaire Nationale  
en charge du secteur sport

Copie à :

- Monsieur le Président de la République
- M. le Ministre de l'Education Nationale
- M. le Directeur des Ressources Humaines des ministères sociaux